

# 5ème année

Soumis par Mouhammad\_Patel  
27-02-2007

Untitled 1

```
.style1 {  
font-family: Garamond;  
}  
.style2 {  
font-family: Garamond;  
font-style: italic;  
font-weight: bold;  
}  
.style3 {  
font-family: Garamond;  
font-weight: bold;  
}  
.style4 {  
font-family: Garamond;  
font-style: italic;  
}  
.style5 {  
font-family: Garamond;  
font-size: medium;  
}  
.style6 {  
font-size: medium;  
}  
.style7 {  
font-size: medium;  
font-weight: bold;  
}  
.style8 {  
font-family: Garamond;  
font-weight: bold;  
font-size: medium;  
}
```

5ème année – Age 8 ans :

1.  
Enseignement de la lecture du Qur'aane – Phase intermédiaire –  
Objectif : Améliorer la récitation du texte coranique.

- L'élève continue son apprentissage de la récitation du Qur'aane; le programme porte sur la partie comprise entre le 6ème et le 11ème

djouz.

2.  
Mémorisation de sourates supplémentaires (depuis sourate 96 – « al 'alaq ») , de l'Âyat-oul-Koursiy (« Verset du Trône » – Sourate 2 / Verset 255) ainsi qu'une dizaine d'invocations courantes supplémentaires. Révision complète des sourates, formules et invocations déjà apprises.

3. Apprentissage de la traduction française d'une partie des invocations et formules mémorisées (N°1 à 10 + kalimât + thanâ).

4. Poursuite de l'enseignement des règles théoriques de la science du Tadjwîd.

- Apprentissage des règles liées à la lettre « râ » et au « lâm » du nom d'Allah : Contextes de leur prononciation « emphasée » (Tafkhîm) ou « légère » (Tarqîq).

- Révision des règles déjà apprises.

5. Initiation à la science du Fiqh – règles théoriques de la jurisprudence musulmane, suivant le « Madh-hab » hanafi.

- Apprentissage de règles sommaires en rapport avec des actes rituels de base. Les cours sont simplifiés à l'extrême, et présentés dans un langage facile d'accès, spécialement adapté en fonction de l'âge de l'enfant. Sont étudiées au cours de cette année les règles concernant :

- Les termes essentiels du fiqh (fardh, wâdjib, sounnah, nafl, harâm, halâl, moustahab, makroûh)

- Les ablutions – Woudhou :

Les actes obligatoires (Farâïdh) du Woudhou.

Les actes « sounnah » du Woudhou.

Les actes recommandés lors du Woudhou.

Les actes déconseillés lors du Woudhou.

Les actes ou attitudes annulant le Woudhou.

Quand le Woudhou est-il obligatoire ?

- Le bain rituel – Ghoussl  
: Méthode, actes obligatoires et déconseillés.

- Les impuretés - Nadjâsât  
: Classification des impuretés légères (khaffifah) et  
des impuretés importantes (ghalîzah) – Seuil de tolérance et méthode de  
purification pour chaque type de souillure.

- La toilette intime – Istindjâ.

- La prière rituelle – Salâh :

Les conditions préalables à respecter pour la validité de la prière.

Les actes obligatoires de la prière : Farâïdh et Wâdjibât.

Les horaires des différentes prières.

6. Poursuite des rappels occasionnels concernant la doctrine, les rituels et les principes de l'éthique musulmane.

7. Poursuite de l'initiation pratique à certains actes rituels courants (Salâh - Prière).

Possibilité d'orientation à partir de cette année de scolarité vers une formation spécifique axée sur la mémorisation intégrale du Qur'aane.

C'est à partir de cette classe, en général, que les garçons ou filles qui désirent mémoriser le Qur'aane dans son intégralité ("Hifz") peuvent commencer à le faire (sous certaines conditions et suivant la disponibilité des professeurs; en ce moment, il y a environ une cinquantaine d'élèves qui le font) : Pour cela, ils délaissent le cursus habituel, et suivent un autre programme beaucoup plus approprié et établi spécifiquement. La mémorisation complète du Qur'aane dure entre 3 et 6 années.

Supports : Qur'aane.  
Livret de Tadjwîd. Livret d'invocations. Tatyîb oul Fiqh.

Emploi du temps : Les enfants fréquentent la Madressah quotidiennement – Les lundi, mardi et jeudi : le matin, entre de 6h00 à 7h00 ou en fin d'après midi, de 16h30 à 18h00. Le mercredi : de 8h00 à 11h15 et l'après-midi de 14h00 à 16h00. Le samedi après-midi : de 14h00 à 16h30.

Pour les enfants qui intègrent la classe de « Hifz » : Fréquentation de la Madressah quotidienne indispensable - Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin, immédiatement après la Salât oul Fadjr jusqu'à 7h00 (ou plus, suivant la disponibilité de l'enfant par rapport à l'emploi du temps scolaire) et en fin d'après midi, de 16h30 à 18h00. Le mercredi : de 8h00 à 11h15 (ou après la Salât oul Fadjr, pour ceux qui ont cours à l'école le matin) et l'après-midi de 14h00 à 16h00. Le samedi: le matin, immédiatement après la Salât oul Fadjr jusqu'à 7h00 et l'après

midi de 14h00 à 16h30.